

	Secteur VIE SPORTIVE	Top Elite Occitanie (TEO) Règlement		Adoption :	CA 5 29/06/2023
				Entrée en vigueur :	01/08/2023
				Validité	Permanente
				Modifications :	
				Commission :	Jeunes et Accès Haut-Niveau
				Nombre de pages : 3	
5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion					

Article 1 - OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler le Top Elite Occitanie.

Article 2 - ÉTENDUE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de définir les conditions de participation à cette compétition.
La participation au Top Elite Occitanie entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 3 – DESCRIPTION

Le Top Elite Occitanie est une compétition officielle individuelle organisée par la Ligue Occitanie de Badminton dont l'objectif est d'optimiser la concurrence et le nombre de matchs des meilleurs jeunes du territoire occitan et ligue limitrophes afin de les préparer aux grands événements nationaux.

Elle se déroule sur une journée durant un stage du collectif jeunes en dehors des compétitions régionales et nationales.

Article 4 - RÈGLES

Cette compétition se déroule selon les règles de jeu de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par ce règlement particulier.

La compétition se déroule en application du Code de Bonne Conduite des Joueurs et du Code de Bonne Conduite des Entraîneurs, des Officiels d'équipes et des Officiels techniques.

Article 5 - ACCOMPAGNATEURS

En l'application de la réglementation sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs seront placés sous la responsabilité des encadrants des Ligues détachés pour l'événement et des professionnels missionnés sur le stage du collectif.

Article 6 - QUALIFICATION DES JOUEURS

La compétition est ouverte aux catégories d'âges Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets.

Les joueurs sont qualifiés sur invitation du Coordonnateur Jeunes Occitanie, selon leurs CPPH et sur recommandation des responsables Jeunes des Ligues limitrophes.

Article 7 - TABLEAUX

Seuls des tableaux de simples sont organisés.

7.1 Confection des tableaux

Cette compétition se déroule en poules de niveaux confectionnées par la commission Jeunes et Accès Haut-Niveau en concertation avec l'ETR. S'il y a plusieurs poules dans un même tableau, alors des sorties de poules sont mises en place (1 ou 2 sortants selon les possibilités offertes par l'échéancier et la réglementation). Les tableaux, constitués selon le respect du RGC, sont validés par le ou les Juges-Arbitres en coordination avec la commission Compétitions Individuelles. Un minimum de trois joueurs est nécessaire pour qu'un tableau soit maintenu.

La commission Compétitions Individuelles se réserve le droit d'adapter le format de la compétition selon les contraintes, les forfaits, les objectifs pédagogiques et sportifs à atteindre, en lien avec la commission Jeunes et Accès Haut-Niveau.

7.2 Têtes de séries

Les têtes de série sont désignées en fonction du CPPH à J-21 avant la compétition. Les autres joueuses, joueurs ou équipes sont placés par tirage au sort dans l'ordre des poules en tenant compte de leur provenance.

Article 8 - JUGE-ARBITRE

Le Juge-Arbitre est nommé par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT).

Article 9 – ARBITRAGE

Les matchs sont auto-arbitrés.

Article 10 – COACHING

Le coaching n'est pas autorisé durant la compétition.

Article 11 - FORFAITS

11.1. Remplacements

En cas de forfait, le joueur n'est pas remplacé.

11.2. Justification du forfait

Tout compétiteur inscrit ou qualifié au Top Elite Occitanie qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO), il a 5 jours pour justifier son absence auprès de la Ligue Occitanie à l'adresse arbitrage@badocc.org.

11.3. Sanctions

En cas de forfait volontaire ou non justifié, les sanctions appliquées sont celles du Règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

Article 12 - VOLANTS

Les volants sont fournis par la Ligue Occitanie pour toute la compétition.

Article 13 - CONVOCATIONS

Pour les joueurs du collectif, la convocation au stage fait foi. Autrement, la Ligue adresse les convocations aux responsables Jeunes des Ligues invitées.

Article 14 - RÉCOMPENSES

Aucune récompense n'est attribuée à l'issue de cette compétition.

Article 15 - ANTENNE MÉDICALE

Les coordonnées du médecin de garde sont affichées dans la salle.

La permanence Pompiers la plus proche est informée en temps utile de la tenue de la compétition.

Article 16 - RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-Arbitre par l'accompagnateur présent lors de la compétition et confirmée par courrier à la commission Compétitions Individuelles à l'adresse competitions@badocc.org dans les 5 jours suivant la fin de la compétition.

Article 17 - LITIGES

Toute réclamation survenant dans le cadre de l'application de ce règlement peut faire l'objet d'une saisine de la commission régionale chargée des réclamations et litiges, dans le respect de la [réglementation en vigueur](#).

Le présent règlement sera affiché dans la salle pendant toute la durée de la compétition.
